

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 13 Août 2021

### Point hebdomadaire sur la situation sanitaire.

**Le département de l'Aude reste l'un des plus touchés de la région Occitanie par la quatrième vague de l'épidémie de Covid-19, avec un taux d'incidence supérieur à 400 (427,4).** La diffusion de cette quatrième vague concerne désormais également tous les territoires du département, du littoral au Lauragais. Le virus progresse de manière préoccupante dans les classes d'âge les plus exposées (65 et plus) aux formes graves de la maladie. Le niveau de crise auquel nous faisons face menace surtout très directement le système hospitalier du département, tant à Narbonne qu'à Carcassonne, où les capacités d'accueil de patients atteints de la Covid sont très fortement mises sous tension.

Chaque fois que nous diffusons le virus par notre imprudence, nous renforçons la pression qui s'exerce sur l'hôpital et les soignants qui sont à pied d'œuvre depuis plus de 18 mois !

### Pour endiguer la circulation du virus, nous renforçons encore les mesures prises depuis la fin du mois de juillet.

A date, le port du masque est déjà obligatoire pour les personnes âgées de plus de onze ans sur le territoire des communes de Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary et Lézignan-Corbières, sur le littoral (Fleury d'Aude, Gruissan, Leucate, Narbonne-Plage, Port-la-Nouvelle, La Palme), ainsi que dans les zones à forte densité de population et dans tous les lieux où la distanciation est rendue difficile (rues commerçantes, abords des gares, files d'attente, rassemblements, marchés, brocantes, vides greniers...). La consommation d'alcool sur la voie publique est également restreinte.

Afin de continuer à freiner la propagation du virus parmi la population et d'éviter un phénomène de saturation rapide des capacités de réanimation, **un arrêté préfectoral publié ce soir rend en outre obligatoire le port du masque dans tous les établissements, lieux et événements dont l'accès est assujéti à la présentation du passe sanitaire.** Cette obligation entre en vigueur à compter de ce jour, et elle fait d'ores et déjà l'objet d'un programme de contrôles par les forces de police et de gendarmerie, qui ont pour consigne de relever et de verbaliser le non-port du masque dans tous ces lieux.

### C'est vous qui avez le pouvoir de mettre un terme définitif à l'épidémie !

Comme l'a répété le Premier ministre lors de sa visite à Carcassonne ce 11 août, « *le passe sanitaire, ce n'est pas pour embêter, c'est pour protéger* ».

**Le vaccin reste la seule solution pour lutter efficacement contre l'épidémie et ses formes graves.** La couverture vaccinale poursuit sa progression dans le département, mais nous devons maintenir un rythme de vaccination soutenu pour sortir définitivement de la crise sanitaire et nous éviter un nouveau confinement. Chacun est invité à faire le choix de la responsabilité et à se vacciner dès que possible.

Des rendez-vous sont disponibles dans tous les centres de vaccination du département, à Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Limoux, Quillan, Lézignan-Corbières, Trèbes et Sigean. En plus de ces centres, des opérations sur le littoral permettent à tous les Audois et aux vacanciers en séjour dans l'Aude de se faire vacciner gratuitement et sans rendez-vous (Gruissan, Leucate).

### Contacts presse :

#### Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Mariène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : [pref-communication@aude.gouv.fr](mailto:pref-communication@aude.gouv.fr)

[www.aude.gouv.fr](http://www.aude.gouv.fr)



@prefet11

52, Rue Jean BRINGER  
11836 CARCASSONNE Cedex 09